

L'ENQUÊTE ÉLECTORALE FRANÇAISE : COMPRENDRE 2017



LA NOTE / #15 / vague 3

Avril 2016

« HOMME / FEMME / AUTRE » FACE À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

166. C'est le nombre de personnes qui, dans la vague 3 de l'enquête électorale française du CEVIPOF, ne se déclarent ni homme, ni femme, mais autre. Pour la première fois en France, une enquête scientifique mesure la proportion de ces « autres » qui ne s'accommodent pas du choix sexué binaire en vigueur à l'état civil. Après avoir examiné ce que recouvre le choix de cet item « autre » par 0,82% des personnes interrogées, nous nous demanderons si et en quoi le profil sociodémographique et politique de ces « autres » est spécifique.

Méthodologie : La vague 3 de l'Enquête électorale française a été réalisée entre le 11 et le 20 mars 2016 auprès de 20 319 personnes interrogées selon la méthode des quotas par l'Institut IPSOS.

Janine Mossuz-Lavau et Réjane Sénac

Dans l'enquête du CEVIPOF, Janine Mossuz-Lavau et Réjane Sénac, chercheuses CNRS-CEVIPOF, en charge du module « Genre et politique », ont fait ajouter à « Homme / Femme » (réponses habituelles pour la variable sexe) l'item « Autre ». Elles ont prévu de surcroît une question ouverte pour que les personnes se désignant comme « Autres » explicitent les raisons de leur choix. On pouvait craindre que, devant la nouveauté du dispositif, cette dernière option ne remporte pas suffisamment de suffrages pour permettre une étude approfondie de la question. Or 166 personnes ont choisi de se déclarer « Autre ». Ce qui autorise une exploration de cette première dans la science politique française et même dans les sciences humaines françaises. Il est intéressant de noter que dans l'enquête du CEVIPOF, 0,82% se déclarent « Autre », alors que dans l'enquête électorale canadienne conduite en novembre 2015 la proportion était de 0,32%.

I - Vers le dépassement de la vision binaire de l'identité sexuée

Les intersexués et tous les « autres »

Quelle est la proportion dans la population des enfants nés intersexués ? Cette question nous invite à dépasser une lecture binaire des identités sexuées en mettant en évidence que la nature est plus complexe que la classification des individu.e.s comme femme ou homme. Dans son acception médicale, une personne est diagnostiquée comme intersexuée lorsque ses organes génitaux ne peuvent pas être définis comme mâles ou femelles. La détermination du sexe chez l'humain est une « affaire compliquée » pas seulement au niveau génital, mais aussi au regard des aspects génétiques et hormonaux, de la sexuation du squelette, du cerveau et de la voix (Peyre, Wiels, 2015). Anne Fausto-Sterling, professeure de biologie à l'Université Brown aux États-Unis, évalue à 1,7% de la population la proportion d'intersexués – en comptabilisant les enfants nés

intersexués et les personnes ayant un dérèglement hormonal dont les effets ne sont pas encore visibles à la naissance. Les définitions fluctuent et les estimations de la fréquence des cas d'intersexuation à la naissance varient. En France, la Haute autorité de santé reprend le chiffre de 2% à la suite d'une étude américaine (Houbre, 2014), ce qui correspondrait à plus de 15 000 naissances pour l'année 2015. Pour rappel, en France, les intersexués ne bénéficient d'aucun statut légal, social voire médical. Parmi les enfants nés intersexués, nombreux sont ceux qui sont opérés afin de correspondre à la binarité fille/garçon. L'ONU a pourtant inscrit ces opérations sur la liste des tortures et, pour le Conseil de l'Europe, il s'agit de mutilations génitales. Cette question a également été mise à l'ordre du jour de la 6^e édition du Forum européen de bioéthique (25-30 janvier 2016).

Le fait de proposer aux personnes interrogées de se déclarer comme « autre » permet de mesurer non pas la proportion d'intersexués, mais celle des personnes souhaitant dépasser l'injonction de se définir comme femme ou homme.

Vers la reconnaissance d'une troisième identité : des débats internationaux et français

Certains pays admettent une troisième identité, comme le fait l'Inde avec les hijras. D'autres pays permettent aux individus de se déclarer comme femme ou homme sans que soit demandée une preuve médicale d'assignation au sexe choisi, telle qu'une opération des organes génitaux ou une stérilisation. Cette possibilité est offerte en Argentine depuis 2012, en Colombie, en Allemagne depuis 2013 (on autorise à l'état civil la déclaration « indéterminé » pour le sexe des nouveau-nés), au Danemark depuis 2014, au Québec depuis 2015. En Australie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud et au Népal, il peut être porté sur les passeports l'inscription « X » ou « Autre ».

En France, nous n'en sommes pas là. Le 20 août 2015, le tribunal de grande instance de Tours avait ordonné de rectifier l'inscription d'une personne intersexuée (de 64 ans) à l'état civil pour apposer la mention « sexe : neutre ». En mars 2016, la Cour d'appel d'Orléans est revenue sur cette décision et a renvoyé le requérant à la case « sexe masculin ». Le motif invoqué est que cela signifierait « reconnaître, sous couvert d'une simple rectification d'état civil, l'existence d'une autre catégorie sexuelle » (CA Orléans, 22 mars 2016, n°15/03281). Les magistrats français sont donc loin, pour l'instant, de prendre en compte l'identité de genre, pourtant officialisée par des instances internationales et européennes.

Si le concept de genre est utilisé pour analyser les différences entre les sexes comme construction sociale relationnelle et hiérarchisée à « l'intersection » d'autres rapports de pouvoir incarnés par le fameux triptyque sexe/race/classe, l'identité de genre a été introduite en 2007 par un collège d'experts de l'ONU. La définition qui en est donnée est la suivante : cette identité « fait référence à l'expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance ». En 2009, le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg, formulait douze recommandations aux États membres pour que soient respectés les droits humains des personnes transsexuelles et transgenres. Le 29 avril 2010, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe appelait les États membres à ne pas soumettre la remise de documents officiels « reflétant l'identité de genre choisie » à une stérilisation ou une opération chirurgicale ou un traitement hormonal préalables. La Cour européenne des droits de l'homme estime pour sa part qu'en refusant de reconnaître l'apparence sociale d'une personne transidentitaire, on la place « dans une situation anormale d'humiliation et d'anxiété » (Arrêt Goodwin contre le Royaume-Uni).

En France, des voix s'élèvent contre la rigidité d'une législation écartant du droit des personnes désignées comme non-conformes à la fois au niveau médical et social. Le 24 mai 2013, un groupe de travail du Défenseur des droits souligne l'importance de l'intégration de la notion d'identité de genre. Le 27 juin 2013, le Conseil national consultatif d'éthique, réuni en Assemblée plénière, estime nécessaire « une refonte de la législation française concernant l'identité de genre et le processus de changement de sexe à l'état civil ». Il recommande une « démedicalisation partielle de la procédure de changement de la mention de sexe à l'état-civil ».

II - Qui sont les « autres » dans l'enquête électorale française du CEVIPOF ?

Le sens d'un choix

166 personnes sur 20 319 qui se classent en « autre », c'est 0,82% de l'échantillon. Soit moins de 1% qui ne se reconnaît pas dans la *summa divisio*, dans l'un ou l'autre des termes classiques, homme ou femme. Si l'on extrapole à l'ensemble de la population résidant sur le sol français, cela voudrait dire que l'on pourrait estimer à environ 600 000 le nombre de personnes qui n'adhèrent pas (ou plus) à cette conception de l'identification sexuée ne laissant le choix qu'entre deux définitions préétablies.

Cela ne veut pas dire qu'elles se voient comme transgenres ou *queer* ou qu'elles sont intersexuées au sens médical de l'expression. Les précisions que ces personnes fournissent en réponse à la question ouverte montrent que leur conception de l'altérité peut être très variable. L'analyse de ces réponses permet d'établir la typologie suivante. Quelques-unes ne sont pas en mesure, ne veulent pas ou n'ont pas le temps de développer et répondent par « RAS », « Ne sait pas » ou « Non ». Viennent ensuite, par taille décroissante, des groupes donnant des indications éclairantes sur leur positionnement comme « Autre ». Nous ne fournissons pas ici l'intégralité du verbatim qui sera présenté dans un travail ultérieur, mais des exemples des élucidations apportées par les personnes interrogées.

Le premier groupe réunit les personnes qui se sentent à la fois homme et femme. Ce peut être exprimé en ces simples mots mais aussi un peu différemment, par exemple : « caractère d'un homme dans un corps de femme », « mi-homme, mi-femme », « tout le monde a une part de féminin et de masculin », « un peu des deux », « je suis les deux », « je n'ai pas le sentiment d'appartenir à un sexe », « j'ai une part féminine et une part masculine », etc.

Le deuxième revendique son appartenance au genre humain. C'est la priorité pour ces individus qui se sentent d'abord « des êtres humains », des « personnes à part entière », des « citoyens du monde », des détenteurs de droits « qui n'ont pas de sexe ». Ils refusent la catégorisation traditionnelle par rejet des stéréotypes trop souvent évoqués à l'énoncé des termes « homme » et « femme ».

Le troisième groupe est celui des interviewé.e.s qui répondent « Ni homme, ni femme ». Soit un refus peut-être plus marqué que dans le groupe précédent, des stéréotypes accolés aux identités proposées. Ils peuvent dire « ni homme, ni femme » ou « ni l'un ni l'autre » ou « ni féminine, ni masculine » ou « je ne me sens ni réellement femme, mais ni homme ».

Le quatrième groupe, moins attendu, réunit les personnes qui ne se reconnaissent dans aucune des deux options car, disent-elles, elles ne travaillent pas, sont âgées, ou handicapées, ou sans ressources. On cerne là une dimension nouvelle de la perte d'identité de certaines personnes marginalisées, à savoir la perte même de leur identité sexuée. Elles se sentent tellement à l'écart, tellement peu légitimes dans le regard des autres qu'elles en viennent à ne plus pouvoir ou vouloir s'adjoindre des identifications qu'elles ont sans doute acceptées un jour. Elles les considèrent en effet comme le signe d'appartenance à un collectif dont elles/ils se sentent exclu.e.s.

Le cinquième groupe est celui du « flou ». De ceux qui ne peuvent mettre des mots classiques sur leur identité et se perçoivent comme « androgyne », « atypique », ou encore « transgenre/intergenre ». Le « autre » qu'ils ont choisi a le sens d'une différence difficile à identifier. Il renvoie à un positionnement de l'ordre de l'intersexuation.

Le sixième groupe rassemble les personnes qui définissent ce « autre », non par des noms d'oiseaux mais pour certains par des noms d'autres animaux comme « chien malade », « alligator », « cacatoès », « animal de laboratoire », « je me sens chat » ou encore pour d'autres par « extra-terrestre, pas envie de ressembler à ces veaux » ou aussi « ange » ou encore le joli « demi-vampire, demi-sorcière avec un zeste d'extra-terrestre ». À notre sens, il ne s'agit pas forcément de pirouettes ou de *joke*, mais d'un refus encore plus net peut-être que ceux évoqués précédemment de l'assignation à des figures stéréotypées. En résumé : je ne suis pas celle ou celui que vous voyez, que vous croyez.

Le septième groupe est celui des personnes qui se désignent comme autres en raison de leur orientation sexuelle : « homosexuel », « lesbienne », « lesbos hétéro », etc.

Il faut signaler aussi une autre catégorie qui se distingue des groupes précédemment présentés dans la mesure où, paradoxalement, les personnes qui la composent ne définissent pas leur usage du terme « autre » comme l'expression d'une volonté de dépassement de la binarité

« Femme / Homme », mais au contraire comme sa confirmation. Les personnes y expriment leur attachement à se positionner comme des femmes et des hommes en le renvoyant à la normalité : « femme », « homme », « normal ». Alors que les autres groupes dénoncent l'inadéquation des catégories « femme », « homme » à dire la complexité d'une identité ne se résumant pas à des stéréotypes, ce groupe peut être analysé comme une forme de réaffirmation paradoxale de leur pertinence.

Caractéristiques sociodémographiques et politiques des « autres »

Ces « autres » ont-ils un profil différent de celles et ceux qui se définissent d'emblée comme hommes ou femmes ? Quelques spécificités sociodémographiques tout d'abord. Ils se recrutent en proportion égale chez les femmes et les hommes au regard de la mesure classique et binaire effectuée en vague 1 de l'enquête électorale du CEVIPOF. Ils comptent un peu plus de seniors et de jeunes seniors, soit 57% de 50 ans et plus, contre 50% chez les femmes et 47% chez les hommes. Donc, ce qui est logique, un peu plus de retraités : 34% (30% chez les femmes, 29% chez les hommes). Ils sont moins souvent diplômés du supérieur : 41% (50% des femmes, 46% des hommes), et plus fréquemment détenteurs d'un BEPC/CAP/BEP : 33% (22,5% des femmes, 28,5% des hommes).

En d'autres termes, il ne s'agit pas de jeunes universitaires contaminés par la redoutée « théorie du genre » (Laufer, Rochefort, 2014), de personnes séduites par ce que ses contempteurs appellent une mode et brocardent parfois comme un conformisme. Il faut chercher ailleurs les raisons de leurs choix, ou les configurations dans lesquelles ils s'inscrivent.

Intervient sans doute en premier lieu l'orientation sexuelle de ces « autres » : 12% se désignent comme bisexuel.les, ce qui est le cas de seulement 1% des femmes et 2% des hommes. 7,5% se disent asexuel.les, contre 1% des femmes et 0,5% des hommes. De surcroît, ils sont 8,5% à ne pas vouloir donner d'informations sur cette orientation, contre 5% des femmes et 3% des hommes. Par ailleurs, 5% se définissent comme homosexuel.le.s contre 1% parmi les femmes et 4% parmi les hommes.

Ces « autres » se caractérisent donc, plus que les hommes et les femmes déclarés, par une appartenance à des catégories plus marginales, plus taboues peut-être, alors que l'homosexualité semble un peu plus passée dans les mœurs et acceptée, tout au moins pour les hommes. Appartenance qui les « conduit » à se sentir encore plus radicalement différents du reste de la population, puisqu'ils en viennent à refuser de se soumettre au choix binaire femme-homme.

Ce profil va de pair avec des options politiques également particulières. En effet, parmi ces « autres », on rencontre une proportion élevée de personnes qui se situent « très à gauche » : 10% contre 3% chez les femmes et 4% chez les hommes (ou qui ne peuvent se situer, pour 9% d'entre elles contre 5% des femmes et 5,5% des hommes). On y croise aussi 7% de proches du Nouveau parti anticapitaliste - NPA (1% chez les femmes, 2% chez les hommes), 10% de proches d'Europe Écologie Les Verts (5% des femmes, 4% des hommes). Leurs intentions de vote s'inscrivent dans cette logique puisque, dans une hypothèse de candidature Juppé (sans Bayrou), ils seraient (en suffrages exprimés) 5,5% (2% des femmes comme des hommes) à prévoir de soutenir le candidat du NPA, Philippe Poutou.

Pour finir, nous pouvons souligner la cohérence de ces résultats. Les personnes se déclarant « autre » sont minoritaires dans leurs orientations sexuelles et politiques. Ne se reconnaissant pas dans les normes actuelles de notre société en ces domaines, elles se positionnent au-delà de l'identification comme femme ou homme.

En conclusion, insistons sur le fait que parmi nos « autres », 49% s'étaient inscrits en hommes, dans la première vague de l'enquête, et 51% en femmes. En d'autres termes, quand elles y sont obligées, les personnes se rangent dans les catégories préétablies. Mais dès qu'on leur en offre la possibilité, certaines s'en évadent. Les coutures craquent. Et leurs convictions intimes resurgissent, révélant, sous le vernis des conventions, des aspirations à des choix différents. Alors, peut-être ne faut-il jamais proposer aux gens des échappatoires sur lesquelles certains risquent de se jeter. Mais ce serait dommage de passer à côté d'une réalité qui, toute souterraine qu'elle soit, car encore très minoritaire, se manifesterait au grand jour à un moment ou un autre.

Et ce le serait d'autant plus que les sciences biologiques et médicales démentent cette binarité : un continuum semble mieux rendre compte de cette fameuse nature (Peyre, Wiels, 2015), plus complexe que ce qu'en font parfois les sciences humaines et sociales, et les administrations de nos sociétés. Respecter cette réalité scientifique exige un effort intellectuel et peut-être un inconfort (comme chaque fois que l'on remet en cause l'ordre établi), mais ceux-ci sont nécessaires pour sortir de l'idéologie.

Bibliographie et références documentaires

FAUSTO-STERLING (Anne), *Corps en tous genres. La dualité des sexes à l'épreuve de la science*, Paris, La Découverte, 2012.

HOUBRE (Gabrielle), « Intersexuation », MOSSUZ-LAVAU (Janine) (dir.), *Dictionnaire des sexualités*, Paris, Robert Laffont, Bouquins, 2014, p. 420-422.

LAUFER (Laurie), ROCHEFORT (Florence), *Qu'est-ce que le genre ?*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 2014.

PEYRE (Évelyne), WIELS (Joëlle), *Qu'est-ce qu'un corps sexué ? Sur le genre, dialogue entre biologies et sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2015.

Les auteures

Janine Mossuz-Lavau
Directrice de recherche
émérite CNRS

janine.mossuzlavau@sciencespo.fr

Réjane Sénac

Chargée de recherche CNRS

rejane.senac@sciencespo.fr

Édition

Madani Cheurfa / Odile Gaultier-Voituriez

Réalisation

Marilyn Augé

L'Enquête électorale française

Le Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF) est le laboratoire de référence pour l'étude des attitudes politiques et l'analyse du comportement électoral. De novembre 2015 à juin 2017, le CEVIPOF déploie un dispositif inédit de recherche et notamment l'Enquête électorale française dans la perspective de l'élection présidentielle de 2017.

En partenariat avec IPSOS et *Le Monde*, un panel de 25 000 Français, un autre de 1 000 jeunes de 16 à 18 ans et un dernier de 2 500 personnes non inscrites sur les listes électorales, sont interrogés 16 fois durant vingt mois.

L'Enquête électorale française, à l'instar des recherches conduites précédemment aux États-Unis, au Canada ou au Royaume-Uni, répond à quatre grandes questions :

> Quels sont les facteurs individuels et contextuels susceptibles d'ancrer un choix électoral ?

> Les variables dites lourdes (socio-démographie, religion et patrimoine) suffisent-elles à expliquer les choix électoraux ? Qu'en est-il des ressorts psychologiques du vote (émotions et personnalité) ?

> Quelle est l'influence des changements personnels, familiaux, professionnels ou encore géographiques sur le vote ?

> Enfin, quelles sont les formes de mobilisation politique des primo-votants ?



Pour ces recherches menées dans le cadre de l'Enquête électorale française, le CEVIPOF bénéficie du soutien du ministère de l'Intérieur.

www.enef.fr

cevipof.2017@sciencespo.fr

www.cevipof.com